

# Résolution 950

## Un plan de sortie de crise, maintenant

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que cela fait près d'une année que la crise, sanitaire, économique et sociale, du coronavirus sévit sur notre territoire et plus largement en Europe ;
- la situation sanitaire fragile que nous vivons avec l'arrivée de nouveaux variants – certains plus contagieux, d'autres potentiellement résistants aux vaccins – ;
- la situation économique critique provoquée par des décisions de fermeture administrative ayant des conséquences directes et indirectes sur une multitude de secteurs ;
- que la crise économique induit une crise sociale latente, qui se manifesterait inévitablement sur les chiffres du chômage, des faillites et des prestations sociales ;
- que la convergence de ces crises entraîne un coût monétaire conséquent pour l'économie privée et pour l'Etat (notamment par le biais des indemnités) ;
- que le coût de cette crise dépasse aujourd'hui le cadre purement monétaire ;
- que les citoyens et citoyennes, les employés et les employeurs paient aujourd'hui un lourd tribut, notamment psychologique, dû aux importantes restrictions de libertés, en place depuis le début, depuis près d'une année ;
- que tant les entreprises, les indépendants, les commerçants, les cafetiers-restaurateurs, les acteurs culturels et des loisirs, que l'Etat, les citoyennes et citoyens ont tous, respectivement, des limites à ce qui peut être assumé, que ce soit au plan financier ou au plan moral ;
- que nous ne sommes pas loin d'avoir atteint certaines de ces limites,

invite le Conseil d'Etat

- à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil fédéral, en vue de permettre une levée progressive des restrictions à nos libertés et de

prévoir sans délai et par étapes la réouverture des commerces, restaurants, bars et autres lieux culturels, sportifs et de loisirs ;

- à se coordonner avec les autres cantons, et plus spécifiquement avec les cantons latins, de même qu’avec le Conseil fédéral afin de mettre en place ce plan de sortie de crise progressif ;
- à intégrer dans ce plan de sortie les mesures de protection sanitaires adéquates, afin de protéger l’ensemble de la population ;
- et notamment à inclure des mesures de protection et d’accompagnement spécifiques aux personnes âgées et populations à risque, tenant ainsi compte de l’égalité de traitement ;
- à intégrer, dans ce cadre, des indicateurs objectifs et clairs permettant une prévisibilité ainsi qu’une vision sur la gestion à venir de cette crise.